

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatre octobre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PÉRÈS DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Jean-Pierre BACHÈRE, Richard UNREIN, Mónica CASANOVA.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Marc GALET (procuration Alexandre CHADILI),
Jannick MORA (procuration Philippe QUERTINMONT),
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM),
Jean-Louis COUTURIER (procuration Tayeb BARAS),
Loubna EDNO-BOUFAR (procuration Jean-Claude FEUGAS).

Absent(e)s excusé(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Salim KOÇ, Myriam LECHARLIER.

Absents : Jean-Baptiste DEFRANCE, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/04.10/08.2

FONCIER – BIENS VACANTS ET SANS MAITRE :
PARCELLES AZ 729 & AZ 101
INCORPORATION DANS LE DOMAINE DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur Richard UNREIN est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre de la procédure de « bien vacant sans maître » a été engagée pour les parcelles 249 AZ 0729 au 7 rue de la Camarde et 249 AZ 101 au 106 rue du Général de Gaulle afin de permettre aux riverains qui avaient saisi la commune de pouvoir acquérir ces biens. Dans ce cadre :

* la Direction Générale des Finances Publiques a confirmé par courriel le 18 juillet 2018 que les taxes foncières étaient impayées depuis de nombreuses années ;

* un arrêté constatant l'absence de maître d'un bien a été pris pour chacune des parcelles le 8 janvier 2019, transmis au Préfet et affichés sur chaque site le 24 janvier 2019 ;

* une notification de l'arrêté a été faite aux dernières adresses connues des propriétaires par courrier recommandé et nous a été retournée soit avec adresse inconnue, soit avec destinataire inconnu.

Le délai de 6 mois étant écoulé et personne ne s'étant manifesté pour réclamer la propriété de ces parcelles, elles sont donc considérées comme biens sans maître.

A ce titre, la commune peut maintenant incorporer ces biens dans le domaine communal par arrêté.

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 3 octobre 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de 6 mois défini par la loi ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'incorporer les parcelles 249 AZ 0729 au 7 rue de la Camarde et 249 AZ 101 au 106 rue du Général de Gaulle au domaine communal.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relevant de cette incorporation.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 7 octobre 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**